

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2011

L'An deux mil Onze, Le 08 Juin, à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune.

(Date de la convocation : 31 Mai 2011)

PRESENTS (es) :

Messieurs PIGER, GILLET, LE BOT, FERY, LECLERC, BAUDOU, ARZILLIER, FLERON. Mesdames MARTIN, MOINDJIE, CAILLAT.

ABSENTS (es) :

Mme TILLY (Pouvoir à Mr BAUDOU), Mme DEVILLE (Pouvoir à Mme MARTIN), Mme BOUQUET, Mr ARZILLIER (Pouvoir à Mr LE BOT)

Monsieur Jérémie BAUDOU été nommé Secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Délibération n° 953 Construction d'un Bâtiment Communal/ Mission d'Aide à Maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité de l'aménagement du patrimoine de la commune, la Société ASCISTE ingénierie a été retenue par délibération n° 914 en date du 06/09/2010.

Concernant les ateliers municipaux, la mission d'ASCISTE Ingénierie s'arrête au choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment.

La mission AMO en phase conception est une mission complémentaire que la société ASCISTE Ingénierie nous propose de prendre en charge pour un montant de 4 700,00 € H.T.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'accepter la mission AMO en phase conception proposé par ASCISTE Ingénierie afin d'assurer le pilotage et la coordination des différents intervenants pour un montant de 4 700,00 € H.T
- Charge Mme le Maire de la signature de l'avenant avec ASCISTE Ingénierie.

Délibération n° 954 Signature d'une convention avec l'Association GOUTATOU – Centre de loisirs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association Familles Rurales ne souhaite plus organiser de Centre de Loisirs sans hébergement sur la commune suite à la non-conformité des locaux et des installations pour recevoir des enfants et au manque de personnel d'encadrement.

L'Association GOUTATOU dont le siège social est à Pargny les Reims nous propose d'accepter les enfants de notre commune en période de centre de loisirs, les mercredis et durant les vacances scolaires, en établissant une Convention de partenariat entre les deux villages.

Une subvention sera versée annuellement par la Commune à l'Association GOUTATOU, subvention révisable chaque année en fonction du nombre d'enfants inscrits au Centre de Loisirs.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, décide après un vote à l'unanimité :

- d'accepter la convention annexée à la présente délibération en ses termes
- d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention avec la Présidente de l'Association GOUTATOU de Pargny les Reims.
- décide de verser à l'Association une subvention de 1500 € au titre de l'année 2011.

Délibération N° 955 Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal des 4 Vents.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 878 en date du 11 mai 2009, la Commune a transféré au Syndicat Intercommunal Scolaire des 4 vents, le fonctionnement de son Ecole Primaire. C'est donc lui qui assurera les dépenses afférentes aux deux classes.

Le chauffage de l'école faisant partie de l'installation générale avec les locaux de la Mairie et de la Salle Polyvalente, il convient d'établir entre la Commune de Les Mesneux et le SIS des 4 Vents, une convention afin de permettre au Syndicat de reverser à la Commune le montant de la facture d'électricité relative aux salles de classes. Un compteur spécifique a été installé dans ce but à l'école en Avril 2010.

.../..

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par un vote à l'unanimité :

- d'accepter la convention annexée à la présente délibération en ses termes,
- de relever chaque année le compteur installé à l'école et d'émettre un titre de recettes au Syndicat en fonction du prix du KWH figurant au relevé de situation annuel d'ERDF et les KWH relevés.
- d'autoriser Madame le Maire à signer cette Convention avec le Vice-Président du Syndicat Intercommunal Scolaire des 4 vents, Mr Alain BROCHET.

Délibération N° 956 Travaux d'aménagement sécuritaire/Création d'un coffret forain

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire et notamment de la phase 3 qui consiste à l'aménagement de la place communale, les forains n'auront plus accès à la place pour l'organisation de la fête patronale pendant la durée des travaux et probablement après. Il est donc nécessaire de prévoir leur déplacement sur le terrain communal situé à l'angle de la Rue d'Entre Deux Villes et de la Rue des Bavolets.

L'Entreprise D.R.T.P. sous couvert du S.I.E.M. intervenant actuellement sur ce secteur dans la 2^{ème} phase du programme, le S.I.E.M. nous propose un devis pour l'installation d'un coffret forain à 6 départs qui s'élève à la somme de 4 930 € H.T.

Sur ce type d'opération, le SIEM finance la TVA et apporte une aide de 25 % du montant H.T des travaux. Il restera donc à la charge de la commune la somme de 3 697,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition du SIEM, et charge Madame le Maire des formalités nécessaires au suivi de ce dossier.

Délibération N° 957 Construction d'un bâtiment communal/ Demande de subvention parlementaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'opération de construction d'un bâtiment communal, le Conseil Municipal a, par délibération n° 949 du 28 Mars 2011, retenu le cabinet Daniel PHILIZOT, Architecte à Port à Binson.

L'estimation prévisionnelle des travaux est d'un montant de 282 000,00 € H.T.

Après avoir étudié le plan de financement prévisionnel de ce projet, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention exceptionnelle auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, au titre de la réserve parlementaire.
- de charger Madame le Maire des formalités nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Questions Diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Réforme des Collectivités Territoriales Mr le Préfet a établi le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, sur lequel nous devons émettre un avis.

Notre intercommunalité, la C.C.C.V. qui comporte actuellement 31 communes et 13 998 habitants, voit son périmètre modifié. En effet, la Commune de Champigny serait intégrée à la communauté d'agglomération de Reims et les Communes de Bouleuse et Courtagnon seraient rattachées à notre intercommunalité.

La Commune suivra l'avis de la C.C.C.V. sur ce projet.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devra se réunir le 17 Juin prochain afin de procéder à l'élection des délégués chargés de participer aux élections sénatoriales du 25 Septembre 2011.
- Mr GILLET informe le Conseil Municipal sur l'état d'avancement du plan publicitaire de la commune en cours de réalisation. Les commerçants, artisans, viticulteurs de la commune n'ont guère adhérer à ce projet.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 17 JUIN A 19 HEURES.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 21 Juin 2011 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 21 Juin 2011.
LE MAIRE,**